

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

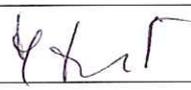
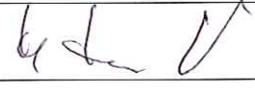
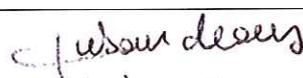
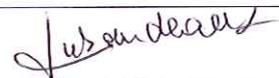
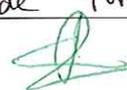
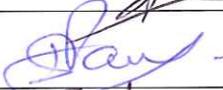
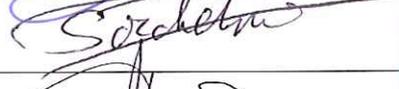
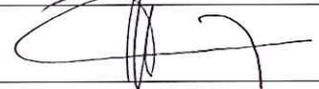
Du 23 MARS 2016

Date de la convocation : 18 mars 2016

Présents : 19

Absents excusés : 1

Procurations : 2

	PRÉSENCES AU CONSEIL MUNICIPAL	VALIDATION DES DÉLIBÉRATIONS
BLANC MURIEL		
BOURGEAT MARC		
CANTAU BENJAMIN		
COLLOMB ÉRIC	Absent -	
DELABALLE ANNE		
DUBOURDEAUX ARLETTE		
GIROUD CAMILLE	Procurator à J. Claude PORCHERON	
IMARD CHRISTOPHE		
JET AGNÈS		
LEMOINE PASCAL	Procurator donnée à CANTAU Benjamin	
MOUSSY NORBERT		
PAILLARES ISABELLE		
PORCHERON JEAN-CLAUDE		
RIMET ALAIN		
SOULIER FRANÇOIS		

011/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille seize et le 23 mars,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Christophe IMARD, Agnès JET, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Camille GIROUD avec pouvoir donné à Jean-Claude PORCHERON, Pascal LEMOINE avec pouvoir donné à Benjamin CANTAU

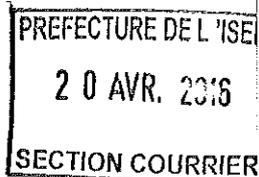
Absents : Éric COLLOMB

Date de convocation : 18 mars 2016

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Affiché le :



Mme Anne DELABALLE a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Élection d'un nouvel adjoint suite à une démission

Suite à la démission d'Anne DELABALLE de ses fonctions de 1^{ère} adjointe, démission acceptée par Monsieur le Préfet de l'Isère le 09 février 2016, le Conseil municipal va procéder à l'élection d'un(e) adjoint(e). Cet(te) adjoint(e) occupera le poste de 4^{ème} adjoint.

M. le Maire rappelle que l'élection de l'adjoint(e) intervient par scrutin individuel et secret. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Élection du quatrième adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14

- bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 14

Arlette DUBOURDEAUX a obtenu :

- 14 voix

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

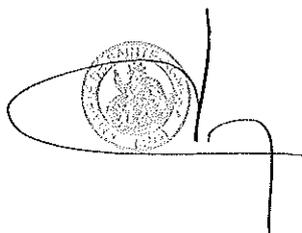
Suite à cette élection, l'ordre protocolaire des adjoints sera modifié comme tel :

Christophe IMARD, 2^{ème} adjoint devient Maire-adjoint,
François SOULIER, 3^{ème} adjoint devient 2^{ème} adjoint,
Jean-Claude PORCHERON, 4^{ème} adjoint devient 3^{ème} adjoint,
Arlette DUBOURDEAUX, 4^{ème} adjoint(e)

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures,

Pour extrait conforme.

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal features a central emblem, possibly a coat of arms, surrounded by text that is partially obscured by the signature. The signature is a stylized, cursive script.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille seize et le 23 mars,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Christophe IMARD, Agnès JET, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Camille GIROUD avec pouvoir donné à Jean-Claude PORCHERON, Pascal LEMOINE avec pouvoir donné à Benjamin CANTAU.

Absents : Éric COLLOMB

Date de convocation : 18 mars 2016

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Affiché le :

Mme Anne DELABALLE a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote du compte de gestion 2015

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2015 dressés par Mme Patricia Dubois, receveur de la Commune :

- Budget général,
- Budget eau et assainissement.

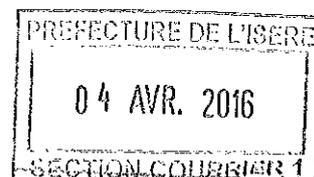
Ceux-ci n'appellent aucune observation.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille seize et le 23 mars,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Christophe IMARD, Agnès JET, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Camille GIROUD avec pouvoir donné à Jean-Claude PORCHERON, Pascal LEMOINE avec pouvoir donné à Benjamin CANTAU

Absents : Éric COLLOMB

Date de convocation : 18 mars 2016
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14
Affiché le :

Mme Anne DELABALLE a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Comptes administratifs 2015

M. le Maire s'étant retiré au moment du vote du compte administratif, Mme Anne DELABALLE est choisie comme présidente de séance pour présenter les comptes administratifs 2015.

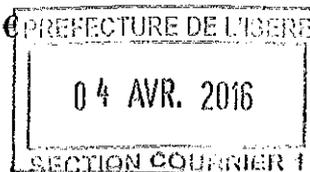
1. BUDGET COMMUNAL

<u>Section d'investissement :</u>		<u>Section de fonctionnement :</u>	
Total des recettes	261 366,72 €	Total des recettes	650 056,23 €
Total des dépenses	325 607,90 €	Total des dépenses	624 182,72 €
Solde déficitaire	64 241,18 €	Solde excédentaire	25 873,51 €
Report excédent 2014	165 718,15 €		

Excédent de clôture 101 476,97 €

Excédent de clôture 25 873,51 €

Résultat cumulé des deux sections : excédent de clôture de 127 350,48 €.



2. BUDGET ANNEXE DE L'EAU

<u>Section d'investissement :</u>		<u>Section de fonctionnement :</u>	
Total des recettes	97 294,34 €	Total des recettes	182 318,30 €
Total des dépenses	113 219,37 €	Total des dépenses	140 637,64 €
Solde déficitaire	15 925,03 €	Solde excédentaire	41 680,66 €
Report déficit 2014	- 8 684,88 €		
Déficit de clôture	- 24 609,91 €	Excédent de clôture	41 680,66 €

Résultat cumulé des deux sections : excédent de clôture de 17 070,75 €.

Après la présentation du compte administratif, Mme Anne DELABALLE fait procéder au vote.

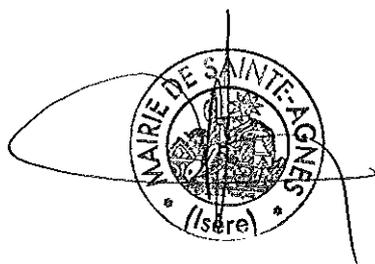
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif dressé par M. le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille seize et le 23 mars,

À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Christophe IMARD, Agnès JET, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Camille GIROUD avec pouvoir donné à Jean-Claude PORCHERON, Pascal LEMOINE avec pouvoir donné à Benjamin CANTAU

Absents : Éric COLLOMB

Date de convocation : 18 mars 2016

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Affiché le :

Mme Anne DELABALLE a été élue secrétaire.

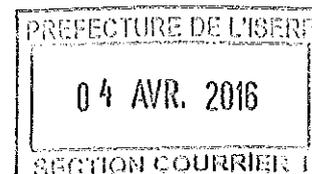
OBJET DE LA DELIBERATION : Affectation des résultats du budget général et du budget de l'eau

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif et le compte de gestion du Trésorier de l'exercice 2015, statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Il constate :

- pour le budget général :
 - un excédent de fonctionnement de 25 873,51 €
 - un excédent d'investissement de 101 476,97 €

- pour le budget de l'eau :
 - un excédent de fonctionnement de 41 680,66 €
 - un déficit d'investissement de 24 609,91 €



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- pour le budget général : d'affecter l'excédent de fonctionnement de 25 873,51 € en section d'investissement (article 1068),
- pour le budget de l'eau : d'affecter l'excédent de fonctionnement de 41 680,66 € en section d'investissement (article 1068).

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,



015/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille seize et le 23 mars,

À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Christophe IMARD, Agnès JET, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Camille GIROUD avec pouvoir donné à Jean-Claude PORCHERON, Pascal LEMOINE avec pouvoir donné à Benjamin CANTAU

Absents : Éric COLLOMB

Date de convocation : 18 mars 2016

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Affiché le :

Mme Anne DELABALLE a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Fiscalité Directe Locale / Fixation des taux pour 2016

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

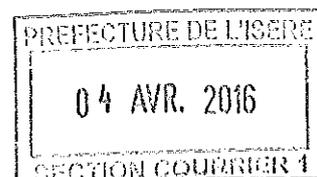
- une augmentation de 0 % du taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâtie et de la taxe foncière non bâtie.

Les taux sont donc fixés de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : 14,01 %
- Taxe foncière bâtie : 31,75 %
- Taxe foncière non bâtie : 57,67 %

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille seize et le 23 mars,

À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Christophe IMARD, Agnès JET, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Camille GIROUD avec pouvoir donné à Jean-Claude PORCHERON, Pascal LEMOINE avec pouvoir donné à Benjamin CANTAU

Absents : Éric COLLOMB

Date de convocation : 18 mars 2016

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Affiché le :

Mme Anne DELABALLE a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Budgets Primitifs 2016

Monsieur le Maire présente les différents budgets : Commune et Eau.

1. BUDGET COMMUNAL

• **Section de fonctionnement**

Dépenses : 576 659,00 €

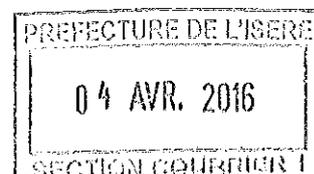
Recettes : 661 490,00 €

• **Section d'investissement**

Dépenses : 240 181,00 €

Recettes : 245 441,97 €

Le budget a été voté en excédent.



2. BUDGET EAU

- **Section de fonctionnement**

Dépenses : 151 169,00 €
Recettes : 151 169,00 €

- **Section d'investissement**

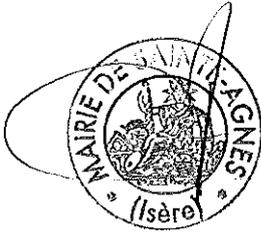
Dépenses : 168 288,00 €
Recettes : 168 288,00 €

Le budget a été voté en équilibre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les budgets.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,



017/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille seize et le 23 mars,

À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Christophe IMARD, Agnès JET, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Camille GIROUD avec pouvoir donné à Jean-Claude PORCHERON, Pascal LEMOINE avec pouvoir donné à Benjamin CANTAU

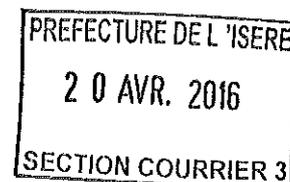
Absents : Éric COLLOMB

Date de convocation : 18 mars 2016

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Affiché le :



Mme Anne DELABALLE a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Suppression de l'accompagnateur du transport scolaire /rentrée 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la présence obligatoire d'un accompagnateur au transport scolaire pour les enfants de moins de 5 ans le matin et le soir (pour le mercredi : matin et midi).

Il propose au Conseil municipal de réorganiser le service à la rentrée 2016/2017 de la manière suivante :

- La suppression de l'accompagnateur scolaire le soir, en accord avec les parents d'élèves,
- L'accompagnement scolaire du matin est maintenu et sera assuré par un agent de la commune,
- Le service d'accompagnateur scolaire deviendra gratuit pour les familles utilisatrices du transport.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de M. le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille seize et le 23 mars,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Christophe IMARD, Agnès JET, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Camille GIROUD avec pouvoir donné à Jean-Claude PORCHERON, Pascal LEMOINE avec pouvoir donné à Benjamin CANTAU

Absents : Éric COLLOMB

Date de convocation : 18 mars 2016

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Affiché le :



Mme Anne DELABALLE a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Convention de coopération bibliothèque de Sainte-Agnès et Saint-Mury-Monteymond

Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle convention de gestion de la bibliothèque de Sainte Agnès et Saint-Mury-Monteymond a été discutée avec la Municipalité de Saint-Mury-Monteymond.

Un syndicat ou une structure associative n'est pas envisageable pour une gestion commune de la bibliothèque entre les deux villages. La Commune de Sainte Agnès reste par conséquent responsable de la bibliothèque, c'est-à-dire engagée financièrement et en dernier recours. Le terme « intercommunal » n'est pas retenu.

A la convention initiale de 1994, nous ajoutons un préambule indiquant les objectifs de la bibliothèque pour la diffusion de la lecture et de la culture dans les deux villages ainsi que sa relation forte au réseau des Bibliothèques du Grésivaudan. Nous mentionnons aussi son fonctionnement qui est assuré essentiellement par une équipe de bénévoles. Nous complétons enfin les engagements de chaque commune pour la gestion de la bibliothèque avec notamment la participation deux représentants du conseil de chaque commune pour entretenir le dialogue et favoriser la participation de la Commune Saint-Mury-Monteymond et de ses habitants aux différentes manifestations de la Bibliothèque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la convention, et considérant les besoins, décide d'élire comme suit les représentants de la bibliothèque :

Titulaire : Norbert MOUSSY

Suppléant(e) : Isabelle PAILLARES

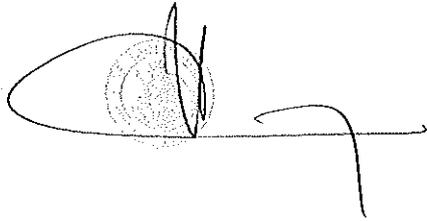
Le Conseil municipal charge M. le Maire de signer la convention annexée.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a horizontal line that extends to the right and then curves downwards.